Procès-verbal de séance

Conseil Municipal

Du mercredi 12 février 2025

Lieu : Mairie de Docelles, salle du Conseil

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 12 février, sous la présidence de Monsieur Alain WOIRGNY, maire, le conseil municipal de Docelles, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation : le cinq février deux mille vingt cinq

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

Présents : G. DEMONDION, B. LÉTOFFÉ, S. PARMENTIER, A. WOIRGNY, M. CAEL, B. PETITJEAN, E. MOREL, J. OLIOT, E MELLOUKI, P. ALBISER, JC CLEMENT M BREDELET

Absents excusés : A. LOUIS, J-L. XEMAIRE,

JL XEMAIRE procuration à G. DEMONDION

Secrétaire : B. LÉTOFFÉ

Début du conseil à 20h36

Pour donner suite à une remarque de Monsieur Demondion qui prépare actuellement le budget 2025, Monsieur le Maire propose le report du premier 1er point à l'ordre du jour, la dépense sera prévue sur le budget 2026.

Monsieur le maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :
- Règlement de factures avant le Budget 2025,
- Parcelles de bois à soumettre au régime forestier.
Accepté à l'unanimité.

Point 2 : Objet : Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine

En raison du projet de réhabilitation du site de Lana et aux différents projets futurs, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de renouveler son adhésion à la "Fondation du Patrimoine", pour l'année 2025.

Point 3 : Objet : Fixation du prix du stère de hêtre, du stère de chêne et du stère de frêne 2025

Porté à 15€ l'année dernière, c'est toujours un prix intéressant pour les habitants, mais certains lots sont assez difficiles d'accès, ce qui nécessite la mise en place d'une convention pour s'assurer que les candidats seront bien équipés des équipements de sécurité nécessaires.

Les candidats peuvent se procurer un bulletin de pré-inscription en mairie avec différents renseignements à remplir pour valider leur candidature.
- La mise en place ultérieurement d'une convention, à voir avec l'ONF.

- Le maire précise que comme pour les années antérieures il y aura toujours pour cette année, un contrat de vente à l'amiable de produits ligneux avec l'ONF, valant permis d'exploiter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à 12 Voix Pour et l'abstention de Mme Petitjean, dont la famille a bénéficié des affouages il y a quelques années :
de maintenir à 15 € T.T.C. pour 2025 le stère de hêtre, de chêne et de frêne.

Point 4 : Objet : Adhésion au SMIC des Vosges du Groupement Syndical Forestier du Massif des Jumeaux

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil municipal à se prononcer sur une demande d'adhésion.
Par délibération, le Groupement Syndical Forestier du Massif des Jumeaux a demandé son adhésion au SMIC des Vosges.

Il convient de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité POUR sur l'adhésion de la collectivité précitée.

Point 5 : Objet : Demande de subvention au Conseil Régional du Grand Est pour la requalification de la place de l'Espine et de la placette rue de la Libération

Le dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est prévoit le vote d'une délibération spécifique, c'est pourquoi Monsieur le Maire présente à nouveau cette délibération aux membres du conseil municipal :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de requalification de la place de l'Espine et de la placette rue de la Libération, pour un montant estimé HT de 263 000 €, hors prestations, suite à l'étude du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Détail :	Place de l'Espine	215 000 € HT, soit 258 000 € TTC
	Place rue de la Libération	48 000 € HT, soit 57 600 € TTC

Prestations :
- Bureau d'études ADP (Architecture Du Paysage) – Xertigny : 27 790 € HT, soit 33 348 € TTC
- Géomètre Michaël Jacques – Padoux : 1 400 € HT, soit 1 680 € TTC
- Bureau d'études Jacquel et Chatillon – La Vôge-les-Bains : 2 300 € HT, soit 2 760 € TTC

TOTAL : 294 490 € HT, soit 353 388 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le dossier tel qu'il est présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à demander la subvention au Conseil Régional du Grand Est,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis des prestations afférents à ce dossier,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès des Entreprises concernées et à signer le marché avec les entreprises les mieux disantes.

Point 6 : Objet : **Règlement de factures par anticipation avant le Budget Primitif 2025**

Ainsi qu'il en avait été discuté lors de précédentes réunions de travail, un projet d'aménagement de la cuisine (salle sous la mairie) est actuellement réalisé par les employés communaux, profitant de la période hivernale. Des achats ont été effectués, considérant la nécessité de régler des factures avant le Budget Primitif 2025, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le règlement de la facture de l'entreprise Brico dépôt d'Epinal : montant : 385,17 € TTC, (meubles de rangement pour la salle polyvalente),

- Autorise l'ouverture des crédits au moment du budget primitif principal (article 2184, chapitre 21, opération 226, montant : 385,17 € TTC),

- Autorise le règlement de la facture de l'entreprise Electro dépôt d'Epinal : montant : 579,95 € TTC, (réfrigérateur pour la salle polyvalente),

- Autorise l'ouverture des crédits au moment du budget primitif principal (article 2184, chapitre 21, opération 227, montant : 579,95 € TTC).

Point 7 : Objet : Parcelles de bois à soumettre au régime forestier

Vu les articles L 211.1, L 214.3 et R 214.6 à R 214.9 du code forestier.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'un projet de demande d'application du régime forestier aux parcelles désignées ci-après :

Département	**Personne morale propriétaire**	**Territoire communal**	**Désignation cadastrale**			**Contenance (ha)**
			Section	**N° de parcelle**	**Lieu-dit**	
VOSGES	Commune de Docelles	Docelles	C	1011	A Sébarupt	0,0100
				1012		0,3600
				1191	La Rosière	1,0000
		Total:				1,3700

Par cette application du régime forestier, ces parcelles, susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution pourront bénéficier d'une gestion durable.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à l'application du régime forestier aux parcelles susmentionnées,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Clôture du conseil à 20h56

La secrétaire de séance
Béatrix LETOFFE

Le Maire
Alain WOIRGNY